



Assemblée générale

Distr. limitée
22 décembre 2011
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité juridique
Cinquante et unième session
Vienne, 19-30 mars 2012

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Président.
3. Déclaration du Président.
4. Débat général.
5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
6. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial.
7. Questions relatives:
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
8. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
9. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.
10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.
11. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux.



12. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
13. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité juridique.

Annotations*

2. Élection du Président

Au paragraphe 26 de sa résolution 66/71 intitulée "Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace", l'Assemblée générale est convenue qu'à leurs sessions respectives de 2012, le Comité et ses organes subsidiaires devraient élire les responsables désignés pour la période 2012-2013.

À sa cinquante-quatrième session, le Comité est convenu que Tare Brisibe (Nigéria) devrait être élu Président du Sous-Comité juridique (A/66/20, par. 286).

4. Débat général

En règle générale, les déclarations faites au titre de ce point de l'ordre du jour ne devraient pas dépasser 10 minutes (voir A/66/20, par. 298).

5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

Au paragraphe 4 de sa résolution 66/71, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique devrait, à sa cinquante et unième session, convoquer de nouveau son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

À la cinquantième session du Sous-Comité, en 2011, le Groupe de travail est convenu que les États membres du Comité devraient être invités à formuler des observations et des réponses au questionnaire élaboré par le Président à cette session (A/AC.105/C.2/2011/CRP.12), que le questionnaire serait affiché sur le site Web du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat et que les réponses reçues par ce dernier seraient reproduites dans un document de séance (A/AC.105/990, annexe I, par.7).

Des informations actualisées sur les activités menées ou qu'il est prévu de mener sur la Lune et d'autres corps célestes seront présentées au Groupe de travail dans un additif au document A/AC.105/C.2/L.271 et Corr.1 (A/AC.105/C.2/L.271/Add.2) établi par le Secrétariat à sa demande (voir A/AC.105/990, annexe I, par. 10).

À sa cinquantième session, le Sous-Comité est convenu qu'à sa cinquante et unième session il examinerait la nécessité de proroger le mandat du Groupe de travail au-delà de cette session (A/AC.105/990, par. 42 et 161).

* Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Sous-Comité.

6. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial

Dans le cadre des discussions sur ce point, les États membres peuvent porter à l'attention du Sous-Comité juridique toute information relative aux activités menées par les organisations internationales dans le domaine du droit spatial.

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant des informations relatives aux activités menées par les organisations internationales dans le domaine du droit spatial (A/AC.105/C.2/100).

7. Questions relatives:

a) À la définition et à la délimitation de l'espace

b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

Au paragraphe 4 de sa résolution 66/71, l'Assemblée générale est convenue qu'à sa cinquante et unième session, le Sous-Comité juridique devrait convoquer de nouveau son Groupe de travail sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace.

À sa trente-neuvième session, en 2000, le Sous-Comité est convenu que le Groupe de travail n'examinerait que les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/738, par. 108).

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant les réponses que le Secrétariat aura reçues des États Membres aux questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/889/Add.10).

8. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

À sa cinquantième session, le Sous-Comité juridique est convenu qu'il fallait continuer d'examiner cette question et a décidé de la maintenir à son ordre du jour (A/AC.105/990, par. 88).

9. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

À sa cinquantième session, le Sous-Comité juridique a décidé de maintenir cette question à son ordre du jour (A/AC.105/990, par. 102).

10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial

À sa cinquantième session, le Sous-Comité juridique a recommandé que les États membres et les observateurs permanents du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique l'informent, à sa cinquante et unième session, de toute mesure prise ou envisagée aux niveaux national, régional ou international pour renforcer les capacités dans le domaine du droit spatial (A/AC.105/990, par. 119).

11. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux

À sa cinquantième session, le Sous-Comité juridique a noté qu'un échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux aiderait les États à comprendre les différentes démarches suivies au niveau national pour prévenir et réduire la prolifération des débris spatiaux, par exemple en élaborant des cadres réglementaires nationaux (A/AC.105/990, par. 123).

À cette même session, le Sous-Comité a noté avec satisfaction que certains États appliquaient des mesures de réduction des débris spatiaux conformes aux Lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et/ou du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux relatives à la réduction des débris spatiaux et que d'autres avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces Lignes directrices. Il a également observé que d'autres États utilisaient les Lignes directrices du Comité de coordination interinstitutions, le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux et la norme 24113 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) (Systèmes spatiaux – Exigences de mitigation des débris spatiaux) comme références pour le cadre réglementaire régissant les activités spatiales nationales (A/AC.105/990, par. 127).

Le Sous-Comité a instamment prié les États et les organisations de continuer à appliquer les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux et d'examiner l'expérience des États qui avaient déjà instauré des mécanismes nationaux régissant la réduction des débris spatiaux (A/AC.105/990, par. 140).

12. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Au paragraphe 4 de sa résolution 66/71, l'Assemblée générale est convenue qu'à sa cinquante et unième session, le Sous-Comité juridique devrait convoquer de nouveau son Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

À la cinquantième session du Sous-Comité, en 2011, le Groupe de travail a prié la Présidence, agissant en consultation avec le Secrétariat, de lui présenter à sa réunion suivante un projet de rapport révisé sous la forme d'un document de séance qu'il pourrait finaliser. Le chapitre IV révisé relatif aux conclusions devrait être fourni dans toutes les langues officielles de l'ONU en vue de son adoption par le Groupe de travail. Cela permettrait d'examiner plus avant ce chapitre, y compris de développer éventuellement les recommandations du Sous-Comité juridique, du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ou de l'Assemblée générale (A/AC.105/990, annexe III, par. 11).

Le Groupe de travail sera saisi, dans un document de travail présenté par la Présidence, du texte révisé du chapitre IV relatif aux conclusions (A/AC.105/C.2/L.286), ainsi que, sous la forme d'un document de séance, du projet de rapport révisé, dont il pourra finaliser le texte.

13. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité juridique

À sa cinquante et unième session, le Sous-Comité juridique proposera au Comité un projet d'ordre du jour provisoire pour sa cinquante-deuxième session.

* * *

À sa cinquante-quatrième session, en 2011, le Comité est convenu que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient être invités à organiser un colloque sur le droit spatial au cours de la cinquante et unième session du Sous-Comité (A/66/20, par. 218). Un colloque sur le thème "Le transfert de la propriété des objets spatiaux: responsabilité et immatriculation" se tiendra dans l'après-midi du 19 mars 2012.

À cette session, le Comité a fait siennes les recommandations formulées par le Sous-Comité juridique aux paragraphes 194 et 196 à 198 du rapport sur les travaux de sa cinquantième session (A/AC.105/990) et par le Sous-Comité scientifique et technique aux paragraphes 216 à 220 du rapport sur les travaux de sa quarante-huitième session (A/AC.105/987), concernant l'amélioration et l'optimisation des méthodes de travail de ces organes subsidiaires.

Le Comité est convenu d'appliquer à l'organisation de ses travaux les méthodes proposées par le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique. À cet égard, il est convenu que (A/66/20, par. 298):

a) Il fallait faire preuve de la plus grande souplesse possible concernant la programmation des points de l'ordre du jour;

b) En règle générale, les déclarations ne devraient pas dépasser 10 minutes, et les exposés scientifiques et techniques devraient être étroitement liés aux points de l'ordre du jour du Comité et ne pas dépasser 15 minutes. Le Président du Comité devrait signaler aux délégations tout dépassement de temps, le cas échéant;

c) Les États membres et les observateurs du Comité qui souhaitent faire des exposés scientifiques et techniques devraient, avant le début de la session, en informer le Secrétariat et lui préciser au titre de quel point de l'ordre du jour ces exposés seront présentés, afin d'optimiser le plan de travail de la session. La liste des exposés devrait être fournie à toutes les délégations le premier jour de la session pour qu'elle soit éventuellement mise à jour, et elle devrait être close avant la fin de la dernière séance plénière de ce même jour. Le texte des interventions faites à l'occasion de la présentation de ces exposés devrait être fourni pour faciliter l'interprétation simultanée.

Conformément à l'accord intervenu à la cinquantième session du Sous-Comité, il n'y aura plus de transcriptions non éditées à compter de la cinquante et unième session (A/AC.105/990, par. 198). Le Sous-Comité sera saisi d'un document de séance contenant des informations sur les bonnes pratiques suivies par d'autres entités comparables des Nations Unies en ce qui concerne la structure des rapports d'organes intergouvernementaux (A/AC.105/990, par. 196). Il sera également saisi d'un document de séance sur les incidences financières et autres de la diffusion de ses sessions sur le Web (A/AC.105/990, par. 197).

Annexe

Organisation des travaux

1. Lors de la préparation de l'organisation des travaux de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique, le Secrétariat, agissant à la demande du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et en consultation étroite avec les membres du Bureau du Comité et des Bureaux des organes subsidiaires de celui-ci, a pris des mesures pour rationaliser et optimiser l'usage que lui-même et ses organes subsidiaires faisaient de leur temps, eu égard à la nécessité de disposer de la plus grande marge de manœuvre possible pour l'organisation des travaux de leurs sessions de 2012. D'autres mesures ont été prises par le Secrétariat pour optimiser l'organisation des travaux comme suite à l'accord intervenu à la quarante-quatrième session du Comité.
2. Le calendrier des travaux du Sous-Comité a été fixé de manière à ce que les groupes de travail qui seront convoqués de nouveau au titre des points 5, 7 a) et 12 disposent d'un maximum de temps.
3. Pour permettre au Sous-Comité de commencer à examiner tous les points de l'ordre du jour en temps voulu et de manière équilibrée, l'examen du point intitulé "Débat général" s'étendra sur une plus longue période pendant la session. Les déclarations faites au titre de ce point ne devraient pas dépasser 10 minutes et leur nombre à chaque séance pourra éventuellement être limité afin de dégager suffisamment de temps pour que les autres points de l'ordre du jour puissent être examinés comme prévu.
4. Les exposés techniques seront programmés conformément aux critères fixés par le Comité à sa cinquante-quatrième session en 2011 (A/66/20, par. 298) et à ce qui est indiqué plus haut dans les annotations relatives au point 13 de l'ordre du jour provisoire.
5. On trouvera ci-après un calendrier des travaux qui donne à titre indicatif les dates et heures auxquelles les points seront examinés au cours de la session. L'examen de tout point pourra être avancé, prolongé ou reporté en fonction des besoins du Sous-Comité et des contraintes d'organisation qui pourraient apparaître au cours de la session.

Calendrier indicatif*

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Semaine du 19 au 23 mars 2012		
Lundi 19 mars	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection du Président Point 3. Déclaration du Président Point 4. Débat général	Colloque sur le thème "Le transfert de la propriété des objets spatiaux: responsabilité et immatriculation"

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Mardi 20 mars	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace^a</p> <p>Point 6. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial</p> <p>Exposés techniques</p>	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace^a</p> <p>Point 6. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial</p> <p>Exposés techniques</p>
Mercredi 21 mars	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace^a</p> <p>Point 6. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial</p> <p>Exposés techniques</p>	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace^a</p> <p>Point 6. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial</p> <p>Exposés techniques</p>
Jeudi 22 mars	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 7 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique^b</p> <p>Point 7 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 12. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique^c</p> <p>Exposés techniques</p>	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 7 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique^b</p> <p>Point 7 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 12. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique^c</p> <p>Exposés techniques</p>
Vendredi 23 mars	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 7 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique^b</p> <p>Point 7 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 12. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique^c</p> <p>Exposés techniques</p>	<p>Point 4. Débat général</p> <p>Point 7 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique^b</p> <p>Point 7 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 12. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique^c</p> <p>Exposés techniques</p>

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Semaine du 26 au 30 mars 2012		
Lundi 26 mars	Point 4. Débat général Point 8. Sources d'énergie nucléaire Point 12. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ^c Exposés techniques	Point 4. Débat général Point 8. Sources d'énergie nucléaire Point 9. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles Exposés techniques
Mardi 27 mars	Point 8. Sources d'énergie nucléaire Point 9. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles Point 10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial Exposés techniques	Point 8. Sources d'énergie nucléaire Point 9. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles Point 10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial Exposés techniques
Mercredi 28 mars	Point 9. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles Point 10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial Point 11. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux Exposés techniques	Point 10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial Point 11. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux Point 13. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité Exposés techniques
Jeudi 29 mars	Point 11. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux Point 13. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 5 de l'ordre du jour Exposés techniques	Point 11. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux Point 13. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 7 a) de l'ordre du jour Exposés techniques
Vendredi 30 mars	Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 12 de l'ordre du jour Adoption du rapport du Sous-Comité juridique	Adoption du rapport du Sous-Comité juridique

* À sa trente-huitième session, en 1995, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu qu'il devrait être mis fin à la pratique consistant à affecter des séances déterminées d'une session à l'examen de points particuliers de l'ordre du jour et que, pour faciliter aux États membres l'organisation de leur programme, un calendrier provisoire des travaux continuerait de leur être fourni, sous réserve, cependant, du temps effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour (A/50/20, par. 169 b)).

^a Le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 5. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le jeudi 29 mars en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

^b Le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 7 a). Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le jeudi 29 mars en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

^c Le Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 12. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le vendredi 30 mars en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.